



REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Le Maire de la commune de PONSAS informe qu'une procédure de **reprise de concessions à l'état visuel d'abandon** est engagée au cimetière communal.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée et à **l'établissement du premier procès-verbal de constat**.

La visite se tiendra:

le samedi 16 janvier 2021,

à 10h00,

au cimetière de Ponsas.

Les ayants-droits successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place, la concession les concernant ou, si tel est le cas, **les personnes chargées de l'entretien de la concession**, sont invités à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible ou à **assister à la visite des lieux**, à la date et heure fixées ci-dessus.

La reprise de concession a pour but de permettre à la commune de disposer de nouveaux terrains pour s'assurer de pouvoir répondre aux besoins de la population dans les années à venir.

Toute personne ayant connaissance d'informations sur ces concessions en état d'abandon est priée de se présenter en Mairie.

Le Maire,
Marie-Christine PROT

